



**SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE
DES PERSONNELS TECHNIQUES FORCE OUVRIERE**

Béziers, le 17 MARS 2015

N° 03-15/PB

**Déclaration Liminaire du SNP PT FO
CTM du 17 MARS 2015**

Madame la Ministre,

Je m'adresse à vous au nom de tous les personnels techniques de l'administration pénitentiaire de France et d'Outre-Mer.

C'est un constat : depuis votre prise de fonction à la tête de ce ministère, vous nous avez reçus une seule fois pour discuter ensemble de la situation des personnels techniques de l'administration pénitentiaire.

Nous vous avons sollicité par courrier le 4 Septembre 2014, puis le 22 Octobre 2014, à nouveau le 7 Novembre 2014 par l'intermédiaire de votre conseillère technique, et dernièrement via l'Union Justice, par un courrier du 16 Février 2015. Pour tous ces courriers, nous n'avons reçu aucune réponse de votre part. Vous qui prônez le dialogue social, sachez que le Syndicat National Pénitentiaire des Personnels Techniques de l'Administration Pénitentiaire note que jusqu'à présent vous avez fait la sourde oreille à nos revendications et que vous n'avez même pas pris la peine d'une réponse, même la plus convenue soit-elle.

Les personnels sont très en colère, dégoûtés, voire écœurés d'appartenir à cette administration, et encore je pèse mes mots.

Pourquoi ce ras-le-bol ?

Tout d'abord, lors de notre unique rencontre, je vous avais fait part du mécontentement de ces personnels. Mais depuis, nous n'avons rien reçu en retour, si ce n'est votre silence.

Depuis 1999, date de notre dernier statut, rien n'a changé pour ces personnels et pourtant au sein de l'administration pénitentiaire les choses ont évolué, avec de nouveaux métiers, de nouvelles missions.

Les personnels, Madame la Ministre, ont su s'adapter à ces nouvelles missions par la force des choses mais sans aucune considération en contrepartie.

Les personnels techniques de l'Administration Pénitentiaire ne sont pas dupes ! Ils sont sur le terrain tous les jours, comme les personnels de surveillance, les personnels de direction, les personnels administratifs et les travailleurs sociaux, qui eux ont vu leurs statuts et leurs grilles indiciaires évoluer en fonction des nouvelles missions qu'ils exercent au quotidien.

Pouvez-vous imaginer Madame la Ministre ce que serait une seule journée sans personnels techniques dans vos établissements pénitentiaires?

Sans cuisinier pour assurer les repas du quotidien, sans informaticien pour assurer la maintenance des postes informatiques, sans électriciens, maçons ou plombier, sans responsable du travail pénal, vos prisons ne seraient plus opérationnelles et plus gérables. C'est grâce à ces catégories de personnels et à ces corps de métiers aussi que tout se déroule bien au quotidien. Les personnels techniques contribuent eux aussi aux missions de sécurité de réinsertion des détenus.

A ce jour, une seule personne a entendu notre désarroi et notre souffrance quotidienne dans vos établissements : c'est la Directrice de l'Administration Pénitentiaire, Madame GORCE.

Elle est prête à nous sortir de cette situation et à redonner aux personnels techniques toute la place qu'ils méritent au sein de cette institution. Des groupes de travail sont mis en place dès ce mois-ci pour revaloriser ce corps, travailler sur les nouveaux métiers. Cependant, pour accompagner ce travail, il faudrait de la volonté et des moyens de votre part. Or, nous avons clairement l'impression que vos aspirations sont ailleurs et que vous délaissez le corps des personnels techniques de l'Administration Pénitentiaire.

Les personnels attendent depuis trop longtemps cette reconnaissance. Ils attendent aussi une vraie revalorisation de leurs grilles indiciaires et de leur statut. Nous sommes le seul corps, Madame la Ministre, à avoir dans cette administration des grilles sous-indiciées alors que le statut spécial permet d'avoir des grilles sur-indiciers.

Le SNPPT FO vous demande de prendre enfin en compte ses remarques et de négocier auprès de Bercy les moyens nécessaires pour redonner à ce corps toute la reconnaissance qu'il mérite.

Vous l'avez fait pour d'autres catégories de personnels, pourquoi cela serait-il impossible lorsqu'il s'agit des personnels techniques de l'Administration Pénitentiaire ?

Le Secrétaire Général,

Paul BONO